

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle Gestion publique

Service : Evaluations

Adresse : 16, RUE BORDE

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04.91.17.91.17

Fax : 04 42 37 54 08

Le 14/06/2017

Le directeur régional des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

à

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Christian GREGOIRE

Téléphone : 04 42 37 54 32

Courriel : christian.gregoire@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2017-069V0871 et 2015-069V3510 ratt.

HOTEL de VILLE de PELISSANNE

(à l'attention de Cyril ERMINE)

Direction de l'Urbanisme

BP 7 Parc Roux de Brignoles

13330 PELISSANNE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : ZA DU BAS TAULET ROUTE DE LAMBESC À PÉLISSANNE

VALEUR VÉNALE : 888 629 € H.T.

1 – SERVICE CONSULTANT :

COMMUNE DE PÉLISSANNE

AFFAIRE SUIVIE PAR :

CYRIL ERMINE

VOS REF. :

ZA DU BAS TAULET

2 – Date de consultation :

07/02/2017

Date de réception :

20/02/2017

Date de visite :

06/06/2017

Date de constitution du dossier « en état » :

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

- Actualisation de la valeur vénale de divers lots de terrain en vue d'un transfert à la
METROPOLE MARSEILLE PROVENCE

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales :

divers lots n°1, 4, 5, 12, 13, 14, 15, 17, 19 et 22 , pour une surface totale de 16 991 m², cadastrés parcelles AT n° 737, 740, 741, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 753, 756, sises Quartier le Bas Taulet à Pélissanne

Descriptif du bien :

Il s'agit de lots de terrains à bâtir , d'une superficie individuelle de 1 000 à 3 000 m², dans la zone d'activités du Bas Taulet.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : COMMUNE DE PÉLISSANNE

- situation d'occupation : biens présumés libre de toute location ou occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

ZONE AU PLU : 1AUE (ZONE ARTISANALE)

LOTS DISPOSANT DE TOUS LES RÉSEAUX

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 888 629 € H.T. (*huit cent quatre vingt huit mille six cent vingt neuf euros hors taxes*).

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

un an

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directrice Régionale des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Mairie de Pélissanne

Original pour exécution : JST
N° Courrier : 6819

Reçu le : 21 JUIN 2017

Copie pour information

DGS	SG	BCP	Compta	DRH	AG
DESA	DSTU	CCAS	Média	PM	SEJ
CULT	Caniline	MAC	RAM	COM	D.DUR

Elus : Mme Puloc'h.

Secrétariat D.S.U
Courrier arrivé le

22 JUIN 2017

Philippe ROUANET
Inspecteur Divisionnaire
des Finances publiques

Reçu au Contrôle de légalité le 29 décembre 2017